

NSABIMANA Stanislas

A.S.ME.KI.

BP 1618 KIGALI

CPTB B.C.R N° 14264/05

KIGALI.

28 JUN 1989

FACTURE N° 035/89 .-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat BP 73 Kigali, doit à Monsieur NSABIMANA Stanislas C/O A.S.ME.KI. la somme de : TREIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (13.250 FRW) Pour la reféction de toiture du bâtiment Administratif du R.G.M (MINIMART) suivant le bon de commande N° 125/89 en annexe.

Certifié sincère et veritable et arrêté à la somme de : TREIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (13.250 FRW)

Fait à Kigali, le 9 Juin 1989.




A.S.ME.KI
 LE DECLARANT :
 NSABIMANA Stanislas
 3869 NSABIMANA Stany

OP 1255 du 4-8-89

a verification, approbation et imputation,
 a charge de 19117040208
 Engagement n° 5 du 26/05/89
Kigali le 15 JUIN 1989
 Gestionnaire des Crédits du S...

Pour réception conforme
Kigali, le 15 JUIN 1989



BUHIGIRO Alphonse
 Gestionnaire des crédits
[Signature]

Le Secrétaire Général
Dr NZABAKWITA Gaspard



28/7/89

NSABIMANA Stanzilas
A.S.M.E.KI.
BP 1618 KIGALI
COTE B.C.R N° 14264/05
KIGALI.

FACTURE N° 935/89

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat BP 73 Kigali, doit à Monsieur NSABIMANA Stanzilas C/O A.S.M.E.KI. la somme de : TREIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (13.250 FRW) Pour la rfection de toiture du bâtiment Administratif du B.C.M (MINIMART) suivant le bon de commande N° 125/89 en annexé.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : TREIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (13.250 FRW)

Fait à Kigali, le 9 Juin 1989.

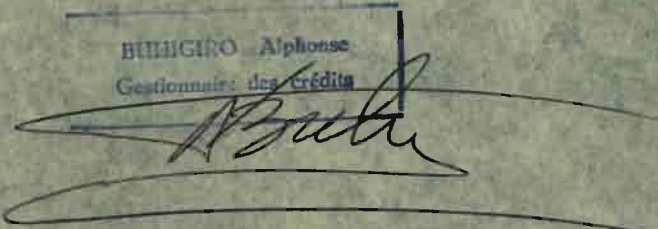


à vérification, approbation et imputation,
Y charge de 19117040202
Engagement n° 5 du 26/05/89
Kigali, le 15 JUIN 1989
Gestionnaire des Crédits du Ser.

Pour réception conforme

Kigali, le 15 JUIN 1989

BUNGIRO Alphonse
Gestionnaire des crédits



Le Secrétaire Général
Dr NZABAMWITA Gaspard



BON DE COMMANDE

N° 125/89

SERVICE MINIMART

Budget 19 Article 11704 Littera 0202

FOURNISSEUR ASMEKI

A LIVRER à MINIMART

I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Designation	Prix unitaire	Prix total
2	Tôles galvanisées	650	1300 ✓
1	Tôle Fibro ciment	1050	1050 ✓
10	Courbe joints	200	2000 ✓
5	Kgs de clous de Tôles	300	1500 ✓
20	Crochets des Tôles	45	900 ✓
5	Pots de Vernis peinture sol	1300	6500 ✓
Nous donnons treize mille deux cent cinquante francs			

Total 13250 Fr ✓

leur approbation

Visa du service du budget

Kpli le 26/5/1989

et du contrôle:

Le (sous) Gestionnaire de Crédits

Inscrit fiche mod. 1 Poste No 5 du 26/5/1989

